

NOTRE APPROCHE

Notre approche est basée sur le

« **faire avec** » et non pas le « **faire pour** ».

Elle est fondée sur l'empowerment (Pouvoir d'agir) qui permet au bénéficiaire de restaurer des valeurs d'estime de soi, de confiance et donc un cheminement vers le pouvoir de changer et d'agir sur son environnement.



NOTRE MÉTHODE

- Une dynamique d'entretiens appropriés au type de handicap (en privilégiant le travail oral ou écrit ...).
- Une pédagogie du projet .
- Des démarches d'investigations sur le terrain pour faciliter l'insertion professionnelle (mobilisation des axes de motivation et de dépassement du handicap).

Nous favorisons un mode de travail participatif par une implication active de la personne afin de faire évoluer l'image de soi, les représentations professionnelles et la prise en compte de l'environnement social et économique.

NOS MOYENS

La prestation bilan de compétences adapté nécessite une approche pluridisciplinaire et pluri-partenaire. Nous mettons à votre disposition :

Une équipe de professionnels experte dans l'accompagnement et la formation de personnes handicapées, issue du secteur médico-social ou de celui de l'insertion professionnelle et de la formation.

Un réseau de partenaires : Organismes de formation, entreprises du milieu ordinaire et du milieu protégé...

QUELLE DUREE ?



24 heures sur une durée maximal de trois mois en fonction de vos disponibilités, en séances individuelles de 2 à 3 heures, complétée par un travail d'intersession et d'ateliers collectifs.

QUEL COUT ?

Coût : 1800 €

Un premier rendez-vous préalable gratuit et sans engagement pour mieux comprendre la démarche et clarifier vos attentes.



QUELS FINANCEMENTS ?



Notre prestation de bilan de compétences adapté pour personne en situation de handicap est éligible :

- Au compte personnel de formation
- Au plan de développement des compétences de votre entreprise
- A un auto-financement

« **Vous souhaitez connaître davantage notre démarche ou tout simplement nous rencontrer, n'hésitez pas à nous solliciter** »



LIEUX D'INTERVENTION

- Adaptés à vos besoins
- Sur site
- Au Siège social d'IPSIS PRO
Maison des Associations 13001 Marseille

CONTACTS

✉ ipsis.pro@gmail.com

Mireille JOURDAN

CONSULTANTE CONFIRMÉE

☎ 06 18 49 27 08

Pascal PAIRAIN

CONSULTANT /COACH CONFIRMÉ

☎ 06 52 88 87 18

Ne pas jeter sur la voie publique

Le Bilan de Compétences Adapté



Un outil 100 %
Personnalisé

Qualiopi
processus certifié

🇫🇷 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ipsis
Pro**

Orientation - Emploi - Formation

POURQUOI ?



- Vous avez envie de changement professionnel ?
- Votre environnement professionnel est mouvant et vous amène à vous réorienter ?
- Vous voulez améliorer votre employabilité ?
- Vous n'avez pas d'idées sur ce que vous souhaitez ou pouvez faire ?

POURQUOI ADAPTE ?

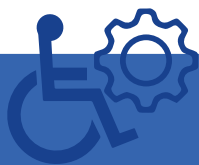


Parce que le principe d'égalité des chances n'est pas synonyme avec celui d'égalité de traitement, le handicap est une notion qu'il est important de prendre en compte.

Même si une personne ne se réduit pas à son handicap, ce dernier fait partie intégrante de son histoire et doit donc être pris en compte lors d'un bilan de compétences.

De plus, une personne handicapée doit avoir accès aux mêmes informations qu'une personne « valide ». Pour cela, la prestation de bilan doit parfois être adaptée, afin de venir compenser les difficultés liées au handicap de la personne.

POUR QUI ?



Tout salarié des secteurs privés et publics en risque d'inaptitude ou en situation de handicap avéré, reconnu ou non. Personne atteinte de tout type de handicap : déficience visuelle, auditive, motrice (dont les troubles musculo-squelettiques), psychique (stabilisé), maladies chroniques, certains troubles cognitifs.

QUEL OBJECTIF ?



Que ce soit dans le cadre de l'élaboration d'un projet professionnel, d'une procédure de reclassement interne ou d'une évolution professionnelle. Le bilan de compétences adapté permet au bénéficiaire et éventuellement à l'employeur de mieux appréhender ce changement ou cette évolution.

IPSIS PRO vous propose une prestation qui tient compte du handicap à toutes les étapes du bilan tant dans sa forme (modalités de l'entretien avec le consultant, tests, supports pédagogiques, synthèse de l'entretien, ...) que dans son contenu (entretien biographique, définition du projet...).

COMMENT ? LE BILAN DE COMPÉTENCES ADAPTÉ S'ORGANISE SELON 4 ÉTAPES :



1. L'entretien préalable (Gratuit et sans engagement)

- Rencontre du consultant Bilan.
- Expression de votre demande.
- Prise d'informations sur le déroulement.
- Demande de devis.



2. La phase préliminaire

Présentation de la méthodologie, analyse de la demande et du besoin du bénéficiaire.

Rencontre ou prise de contact avec le bénéficiaire, l'employeur ou tout autre acteur pertinent.

Diagnostic de sa situation globale (professionnelle, socio-économique, familiale et de santé), identification de ses besoins, ressources et freins, et détermination du format le plus adapté. Fixation des objectifs de l'accompagnement et définition conjointe des modalités de déroulement du bilan.



3. La phase d'investigation et de confrontation



« ETAT DES LIEUX » Quatre axes sont à prendre en compte :

- Les contraintes liées au poste et à l'environnement de travail ainsi que les perspectives d'évolutions organisationnelles ou structurelles.
- Les restrictions de santé du bénéficiaire.
- Ses compétences et intérêts professionnels au regard d'un projet professionnel à définir.
- Ses souhaits et les possibilités de l'employeur en termes de maintien ou de mobilité interne.



« EXPLORATION »

- Synthèse et mise en cohérence des éléments recueillis dans la phase d'état des lieux (entretiens, inventaire des centres d'intérêts, Tests, Utilisation du photo langage et évaluations techniques, observations de terrains...).
- Analyse des données et études des pistes professionnelles possibles d'observation en cohérence avec la situation globale du bénéficiaire.
- Elaboration de documents de communication pertinents (CV, lettres) et appropriation d'un argumentaire spécifique pour valoriser sa candidature dans le cadre d'un recrutement.

« ELABORATION DE PROJET »

- Elaboration d'un projet réaliste, validé par, l'enquête « métiers », des interviews de professionnels si besoin, et des stages d'observation en milieu professionnel. Si, le cas échéant, le retour à l'emploi n'est pas envisageable, le plan d'actions pourra dresser les accompagnements possibles en termes de suivi thérapeutique, de remobilisation, ou de transition avant un départ à la retraite.



4. La phase de conclusion « SYNTHÈSE »



- Rédaction d'un plan d'action avec dates d'échéances.
- Remise du document de synthèse élaboré conjointement avec le bénéficiaire.
- Apport sur les acteurs et dispositifs mobilisables sur les questions de santé-handicap, d'emploi et de formation, avec le cas échéant une orientation vers les démarches administratives pertinentes.